

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS : A l'issue du scrutin et après dépouillement, monsieur le Maire a donné le résultat de l'élection et a proclamé les candidats titulaires et suppléants élus comme suit : Délégués : ROUSSELOT Michel - MOLET Anne - BUKOVATZ Alain - GEURING Elise - VANNESSON Patrick - GERMAIN Catherine.

A l'issue de cette élection tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité après examen.

MODIFICATION DU VOTE DES TAUX FISCAUX 2023 : Une règle de lien entre la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti s'applique à compter de l'exercice 2023. En conséquence il n'est pas possible d'augmentation le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants sans l'appliquer sur les taxes foncières. Le taux de la taxe d'habitation sera maintenu à 14,26%.

DEMANDE DE SUBVENTION GIP POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX SECS ET DE LA REQUALIFICATION DES TROTTOIRS 2ème TRANCHE : La poursuite de la requalification urbanistique de Veel consiste à réaliser ces travaux depuis le carrefour avec la rue de Combles jusqu'au cimetière situé en fin d'agglomération. Le plan de financement de cette opération est complété par une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 5895€

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 (RESTAURATION SCOLAIRE - GARDERIE PERISCOLAIRE - ECOLE DE MUSIQUE) : La répercussion du taux de l'inflation avec une hausse des tarifs de 6% pour la restauration scolaire et de la garderie périscolaire et certains tarifs de l'école de musique provoque une hausse des tarifs.

TARIF DES AFFOUAGES CAMPAGNE 2023 : Le tarif est maintenu à 9 € le stère.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE REQUALIFICATION URBAINE DES TROTTOIRS - RUE d'EGREMONT 1ère TRANCHE : Les conditions particulièrement favorables du marché ont favorisé la réalisation de travaux renforçant la sécurité des piétons, la préservation des propriétés riveraines et l'amélioration paysager de cette rue. Une plus-value de 53 723 € HT au marché initial de l'entreprise MICHEL TP porte celui-ci de 118 631 € HT à 172 354 € HT soit 206 824,80 € TTC, tout en restant en deçà du montant prévisionnel de 221 550,72 €.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.) : La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les transactions suivantes : propriétés situées aux 20 rue des Valottes, 6 Chemin de Tourteloup et 19 rue Haute de Veel.